

portée d'une Pâissanne, ce qui la fait regarder comme une espece de prodige ; mais peu après ces raisonnemens qu'elle fait avec une présence d'esprit & une fermeté admirable, elle tombe en pamoison, & est abatuë comme si elle venoit de recevoir un coup mortel ; son corps n'a plus aucun mouvement, elle ne respire plus, & ne donne aucun signe de vie. Dans cet état on éprouve qu'elle est d'une pesanteur extraordinaire, & qu'il n'est presque pas possible de la soulever, au lieu que quand elle est revenue de son extase, on la remue sans peine, & aussi légèrement qu'une serviette qu'on leveroit par le milieu de dessus une table. Dans cet assoupissement on voit cependant que ces yeux sont toujours brillans ; mais sans aucun mouvement, son visage est frais & riant, & ses levres & sa langue très-vermeilles & nullement d'une fille abatuë par une si longue maladie ; & étant revenue, on s'aperçoit que son corps en le touchant est aussi maniable & flexible que celui d'une personne en parfaite santé.

Ce recit est aussi naïf que sinceres. Plusieurs personnes en doutoient, mais s'étant transportées sur les lieux, elles en ont été les témoins oculaires, & ont été étonnées des differens symptômes de cette maladie, qui est tout-à-fait extraordinaire & surnaturelle. Mr. Mathieu de Moulon, Procureur General de Lorraine, s'est rendu dans ce Village, autant attiré par la curiosité, que pour satisfaire aux devoirs de sa Charge. Ce Magistrat ne s'est pas contenté de tout examiner par lui même, il a par son autorité fait garder cette fille avec les mêmes précautions que s'il s'étoit agi d'une affaire de la dernière importance, pour sçavoir si on ne lui donnoit pas de nourriture en cachete, & s'il n'y avoit pas quelque supercherie dans sa conduite. Cela a duré très-longtems, & on n'a rien aperçu qui puisse fai-